

Image not found or type unknown



héritage d'un parent en angleterre et donation aux fils

Par viarmois, le **09/08/2012** à **18:32**

Bonjour,

Je vais hériter de ma mère, française mais domiciliée en Angleterre.

Son avocat fera un virement à ma banque en France.

Je reverserai la totalité entre mes 2 fils.

Comment faire pour que cela ne soit pas comptabilisé comme une donation de ma part, ce qui me bloquerait pour les 15 années à venir (aux quelles je doute fort survivre!)

Merci de votre aide.